

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
M. Mickaël Bouloux

ARTICLE 5

À l’alinéa 10, substituer au mot :

« cinq »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accroître la durée durant laquelle une entreprise ayant profité du crédit d’impôt ne peut délocaliser ses activités.